Agro-service

MAGAZINE NUMÉRO 3 - NOVEMBRE 2022

AVR

POTTINGER

CLAAS XERION

EXPÉDITEUR: AGRO-SERVICE ASBL, BOULEVARD ANSPACH 111 B13, 1000 BRUXELLES, NUMÉRO 1 (TRIMESTRIEL), BUREAU DE DÉPÔT: BRUXELLES X

FENDT

fendt.com | Fendt is a worldwide brand of AGCO.

Vous l'avez rêvé.
Nous l'avons fait.

Le nouveau Fendt 700 Vario Gen7.

La performance redéfinie: des technologies comme un tout nouveau moteur avec le concept de bas régime Fendt iD, la transmission VarioDrive pour un entraînement intelligent et le système hydraulique haut débit allant jusqu 'à 220l/min, font du Fendt 700 Vario Gen7 un précurseur dans la catégorie de 200 à 300 ch.

ready for agrirouter

It's Fendt. Parce que nous comprenons l'agriculture.

HH agri
HILAIRE VAN DER HAEGHE

Le moins que l'on puisse dire est que nous vivons une époque très étrange. La vie devient plus chère et le secteur de l'entreprise agricole se voit confronté à de nombreux défis. Nous ne pouvons en outre plus nier le problème climatique. Le changement climatique se manifeste en effet par de longues périodes de sécheresse suivies de pluies abondantes, sans parler des températures qui s'emballent.

Augmentation des prix

Les prix de toutes les matières premières ont flambé pendant ces douze derniers mois. Il suffit de penser aux prix de l'énergie et du diesel, aux prix des pneus, des pièces de rechange et des matériaux, mais aussi aux prix de toutes les autres matières premières nécessaires aux activités de l'entreprise de travaux agricoles. Sans oublier le coût du personnel. Les salaires ont augmenté chaque trimestre et une nouvelle hausse d'environ 3% est prévue au 1er janvier 2023. En deux ans, les salaires auront augmenté d'environ 15%.

Nos membres nous posent souvent des questions concernant le prix à facturer pour leurs services. En tant qu'association professionnelle, il nous est interdit de conclure des accords sur les prix. Les membres individuels ne sont pas non plus autorisés à se réunir dans leur région pour s'entendre sur les prix. Ce type d'accords est interdit par la loi. Il reste néanmoins important de pouvoir répercuter les hausses de prix sur vos clients ! Nous avons réalisé un webinaire à ce sujet avec plusieurs conseils pratiques.

La nouvelle politique agricole commune de l'Union européenne doit maintenant être transposée dans les réglementations régionales.

Une politique agricole compliquée

La nouvelle politique agricole commune de l'Union européenne doit maintenant être transposée dans les réglementations régionales. De nombreuses discussions sont en cours, notamment en Flandre. Les politiques concernant l'azote et le lisier y sont prépondérantes. La Wallonie cherche elle aussi le moyen d'atteindre une tolérance zéro pour les produits phytosanitaires. Plus que jamais, l'importance d'une association professionnelle se fait évidente. Il est indispensable de nous positionner de manière forte afin de défendre efficacement nos intérêts. S'il est évident que la victoire finale n'est pas encore à notre portée, ceci ne doit pas nous empêcher de remporter certaines batailles.

Une lueur d'espoir

Il reste important de continuer à considérer l'avenir. Nous souhaitons aller de l'avant, ensemble avec vous tous, et vous proposons dès lors de lever le verre à l'occasion des Contractor Days, qui auront lieu ces 14 et 15 décembre 2022. Vous pourrez y mener des entretiens étoffés avec nos exposants et assister à plusieurs séminaires exceptionnels. Nous vous invitons également à vous faire accompagner par vos collaborateurs car nous avons également prévu plusieurs séminaires qui les intéresseront certainement. Nous nous réjouissons déjà de pouvoir vous rencontrer lors des Contractor Days, l'occasion idéale pour inaugurer la nouvelle année !

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AGRO-SERVICE

JOHAN VAN BOSCH ATTEND VOS RÉACTIONS • E-MAIL : **JOHAN.VANBOSCH@SECTORS.BE**

Saison 2023

LOADING

La photo illustrée peut différer du modèle d'action.

ACHETEZ UNE NOUVELLE MACHINE DE RÉCOLTE* AVANT LE 31/12/22
ET RECEVEZ UN BARBECUE KAMADO BLEU NEW HOLLAND

BLUE CARE PLUS

3 ans de garantie et
assurance 100% Casco+
Sans déduction de période d'usure !

POUR PLUS D'INFOS : RENDEZ-VOUS CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE OU DEMANDEZ VOTRE OFFRE SUR **NEWHOLLANDACTIONS.COM/FR**

CNH INDUSTRIAL CAPITAL

*Passez vite chez votre concessionnaire pour les conditions.
Action valable en Belgique jusqu'au 31 décembre 2022 sur les moissonneuses-batteuses, les ensileuses et les grandes presses à balles.

NEW HOLLAND AGRICULTURE

CONTENU

Prochaine parutions:
N° 1: 15/2/2023 • N° 2: 30/5/2023 • N° 3: 15/7/2023 • N° 4: 1/12/2023

3 AVANT-PROPOS

NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION

6 Les Contractor Days
8 Cherchons administrateurs

ACTUALITÉS SOCIALES

9 La semaine de quatre jours
10 Chômage temporaire
12 Remboursez-vous les frais à vos travailleurs ?
24 Catalogue des formations de la Mission Wallonne des Secteurs Verts

ACTUALITÉS

14 La santé mentale des agriculteurs
18 Registre agricole de Statbel
20 Le prix moyen des terres agricoles
22 Boue sur la chaussée
25 Rénumérations

DOSSIER PHYTO

26 Les stations météos connectées - Waldigifarm
28 Bonnes pratiques phytosanitaires
30 Syngenta a dévoilé l'Interra Scan
31 NAPAN 2023-2027
32 Sustainable Agricultural Initiative

FOIRES

34 Interpom 2022
36 PotatoEurope

38 DOSSIER MÉCANISATION

Agro-service

«Agro-Service» est le bulletin périodique pour les membres de la Centrale Nationale Agro-Service, la seule organisation professionnelle des entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles, entrepreneurs de pulvérisation, commerçants d'engrais et d'aliments de bétail.

Copyright: La Centrale Nationale Agro-Service n'est pas responsable pour l'usage des informations dans cette publication. Ne pas citer sans mentionner la source.

Editeur responsable: Johan Van Bosch,
Secrétaire Général Centrale Nationale Agro-Service, Boulevard Anspach 111 B13, 1000 Bruxelles, T 02 274 22 00, F 02 400 71 26,
agroservice@sectors.be - Numéro TVA: BE0410.344.444

LES CONTRACTOR DAYS

Une occasion unique de nous retrouver

Le métier d'entrepreneur agricole est en constante évolution, avec de nouvelles technologies et des réglementations qui se succèdent rapidement. Afin de répondre à cette situation, il était logique que les entrepreneurs de travaux agricoles aient leur propre événement professionnel, soutenu pour leur fédération nationale et internationale. Cet événement permettra de réunir tous les acteurs du secteur. Avec sa première édition, Contractor Days s'annonce déjà comme un rendez-vous incontournable.

CONTRACTOR days 2022
BRUSSELS KART EXPO 14 - 15 DEC
Événement professionnel pour les entrepreneurs agricoles
www.contractordays.be

Pour et par les entrepreneurs

Réunir les entrepreneurs pour qu'ils puissent s'informer, découvrir de nouveaux développements dans leur domaine, apprendre les uns des autres, tel est le but de CONTRACTOR Days.Pour l'organisation de cet événement, les entrepreneurs de travaux agricoles peuvent compter sur leur fédération nationale AGRO-SERVICE ainsi que sur une coopération internationale avec Deluta, le salon des entrepreneurs en Allemagne. Un vaste programme comprenant conférences, démonstrations, séminaires et stands d'information fournira un contenu et une image de ce à quoi le secteur peut s'attendre dans un avenir proche ou lointain. Ainsi, tous les entrepreneurs pourront rencontrer leurs fournisseurs, renforcer leur coopération, conclure de nouveaux accords et découvrir de nouveaux produits.

Une date idéale, les 14 et 15 décembre 2022

La date de l'événement a été choisie afin que tous les professionnels puissent y participer. Ce sera le moment idéal pour réfléchir à vos activités, enregistrer les nouvelles tendances, préparer la nouvelle année et élaborer des plans d'investissement pour l'avenir. Brussels Kart Expo, situé dans la capitale de notre pays, dispose de toutes les installations pour les visiteurs, les participants et les exposants de CONTRACTOR Days. Un service de katering sera également disponible. ●

L'événement se tiendra du 14 au 15 décembre de 10h à 18h au : Brussels Kart Expo
Alphons Gossetlaan 9 / Avenue Alphons Gosset / 1702 Groot-Bijgaarden / Grand Bigard
Il ne sera accessible qu'aux professionnels du secteur et aux étudiants.
Ainsi, pour soutenir le secteur et faire sa promotion, il est important que chacun de nous puisse se rendre avec ses travailleurs aux Contractor Days.

Cherchons **ADMINISTRATEURS**

Agro-Service est un groupe composé de 750 fournisseurs de services à l'agriculture, d'entrepreneurs de travaux agricoles et de pulvérisation, de commerçants en produits phytopharmaceutiques, de transporteurs de lisier, et de négociants en engrais et en aliments pour animaux. Grâce à votre cotisation, vous faites aussi partie de ce réseau !

Les administrateurs d'Agro-Service sont élus pour une période de quatre ans. Les dernières élections datent du congrès de 2017. Les 14 et 15 décembre 2022, les Contractor Days se dérouleront à Grand Bigard. La nouvelle équipe d'administrateurs sera élue lors de cet événement.

Concrètement, nous sommes à la recherche de membres disposés à s'investir en endossant une fonction d'administrateur. Ces membres engagés peuvent également se spécialiser en un thème unique au sein d'un groupe de travail spécifique. Par exemple les produits de pulvérisation, l'emploi, la politique en matière de lisier, les jeunes dans le secteur, le transport exceptionnel, les assurances, …

Posez votre candidature maintenant !

Pourquoi poser votre candidature ? Chaque jour, Agro-Service s'emploie à veiller aux intérêts de tous les membres et à les défendre. Les structures démocratiques de notre organisation permettent aux idées et/ou aux préoccupations de circuler depuis la base, avant d'être prises en charge au niveau local, national ou international. Votre contribution en tant que membre revêt pour nous une importance capitale.

Vous avez envie de participer à l'élaboration de l'agenda et à la résolution de divers problèmes sectoriels et sociétaux ? En tant qu'administrateur, vous représentez le terrain. Homme ou femme, jeune ou vieux : ce qui compte, c'est votre expertise et votre engagement en faveur du secteur !

Contactez-nous pour obtenir des conseils, servez-vous de nos informations, prenez part aux activités et prenez les commandes de notre organisation. Vous pourrez ainsi rentabiliser au maximum votre engagement d'administrateur en faveur de tous les membres.

Fonctionnement de l'organe de gestion

L'administration est composée d'un président (ou de deux co-présidents), de vice-présidents et du secrétaire. En outre, l'administration est composée de divers membres qui soutiennent la gestion dans certains domaines. Ensemble, ils forment une équipe qui s'engage résolument en faveur de l'association professionnelle. En l'absence de ces personnes, l'association professionnelle est incapable de fonctionner. L'organe de gestion se réunit trois à quatre fois par an dans les bureaux d'Agro-Service à Bruxelles. Des interprètes assurent la traduction de toutes les réunions (néerlandais – français), chacun parle sa propre langue et peut donc suivre les réunions dans sa langue.

Les administrateurs nommés sont présentés lors des Contractor Days et nommés pour une période de quatre ans. Y a-t-il des volontaires pour nous aider ? Ensemble nous sommes plus forts. Manifestez-vous auprès du secrétariat. Et en cas doute, vous pouvez toujours nous demander des informations sur le contenu de cette fonction. Soyez bien conscients que notre association professionnelle vit de ces volontaires, sans lesquels nous n'avons aucune légitimité. ●

Deal pour l'emploi : introduction de LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

L'accord conclu par le gouvernement fédéral en juin 2022 sur le marché du travail a fait l'objet d'une grande attention médiatique. Où en sommes-nous aujourd'hui dans la mise en œuvre concrète de ces plans ? L'entreprise devrait-elle effectivement introduire prochainement une semaine de travail de quatre jours ? Quelles autres formes de flexibilité l'accord sur le travail vous offre-t-il, à vous et à vos collègues ?

Le deal pour l'emploi prévoit la possibilité pour les travailleurs de répartir leur temps de travail sur quatre jours au lieu des cinq habituels. Cela leur permettra d'adapter leurs horaires de travail à leur vie privée. Attention, vous n'avez aucune obligation en tant qu'employeur d'introduire ce système de travail alternatif.

Introduction de la semaine de quatre jours : comment procéder?

Pour commencer, vous n'avez aucune obligation en tant qu'employeur d'introduire la semaine de quatre jours dans votre entreprise. Vous voulez le faire ? Dans ce cas, vous pouvez introduire les nouveaux horaires jusqu'à 9,5 heures par jour par le biais d'une modification de votre règlement de travail. Les horaires jusqu'à 10 heures par jour peuvent quant à eux être introduits par le biais d'une CCT d'entreprise.

En résumé : il est possible pour un travailleur à temps plein de :

- répartir ses 38 heures sur quatre jours à raison de 9,5 heures par jour (modification par le biais du règlement de travail) ;
- répartir ses 40 heures maximum par semaine sur quatre jours (modification par le biais d'une CCT).

Comment votre travailleur peut-il demander à travailler dans le cadre de la semaine de quatre jours?

Votre travailleur peut introduire une demande écrite pour effectuer ses prestations hebdomadaires normales sur quatre jours au lieu de cinq. En tant qu'employeur, vous pouvez accéder à cette demande par le biais d'une convention écrite d'une durée de validité de six mois maximum, renouvelable par la suite. Si vous ne souhaitez pas accéder à cette demande, vous disposez d'un mois pour notifier et motiver votre refus par écrit.

Quid des heures supplémentaires?

Un travailleur qui choisit d'entrer dans le système de la semaine de quatre jours ne peut pas prester d'heures supplémentaires volontaires les jours où il ne travaille pas.

Quid du licenciement?

Les travailleurs qui travaillent dans le cadre de la semaine de quatre jours sont protégés contre tout licenciement qui serait basé sur leur choix en faveur d'horaires de travail alternatifs. Ces travailleurs peuvent évidemment toujours être licenciés pour d'autres motifs. En tant qu'employeur, vous devez en outre veiller à ce que ces travailleurs ne soient pas traités de manière défavorable.

Attention aux sanctions

Il est important de tenir à la fois la demande écrite du travailleur et la convention écrite entre le travailleur et l'employeur à l'endroit où le règlement de travail peut être consulté et de les conserver soigneusement pendant cinq ans à partir de la fin de la période sur laquelle la convention porte. Si vous ne le faites pas ou si vous ne pouvez pas mettre les documents à la disposition des services d'inspection, vous vous exposez à des sanctions. ●

Source : Liantis

Nouvelle forme de CHÔMAGE TEMPORAIRE «énergie»

Le vendredi 30 septembre 2022, le gouvernement a approuvé définitivement la nouvelle forme de chômage économique temporaire « énergie ». Vous pouvez appliquer cette nouvelle forme de chômage temporaire provisoirement jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Nouveau système

Ce système s'applique aussi bien à vos ouvriers qu'à vos employés si vous êtes une entreprise grande consommatrice d'énergie. Concrètement, soit :

- l'achat de produits énergétiques (qui ne se limite pas au gaz naturel et à l'électricité) doit représenter au moins 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise pour 2021 ;
- vous devez pouvoir démontrer que votre facture définitive d'énergie du trimestre précédant celui au cours duquel vous avez recours au chômage temporaire énergie a doublé par rapport à la facture définitive d'énergie du même trimestre de l'année précédente. Vous devez donc comparer votre facture d'énergie pour la période du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022 avec celle de la période du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021.

Quel régime pouvez-vous instaurer ?

Vous pouvez :

- instaurer un régime de suspension complète pour une durée maximale de quatre semaines ;
- instaurer un régime de travail à temps partiel impliquant moins de trois jours de travail par semaine ou moins d'une semaine de travail par période de deux semaines (régime de grande suspension), pour une durée maximale de trois mois.

Après ce délai de quatre semaines ou de trois mois, vous pouvez immédiatement instaurer un nouveau régime de suspension complète ou de travail à temps partiel, sans devoir espacer les deux périodes d'une semaine de travail obligatoire.

Quelles sont les démarches à faire pour pouvoir recourir à ce régime ?

- Vous devrez préalablement (= avant la demande de chômage temporaire) introduire un formulaire « C106A ÉNERGIE » auprès de l'ONEM, dans lequel vous déclarez sur l'honneur que vous remplissez l'une des conditions susmentionnées. Cette demande doit être introduite par lettre recommandée ou par e-mail, en principe au moins cinq jours calendrier avant d'envoyer à l'ONEM la première communication du chômage temporaire prévu. C106A-Énergie | Documentation | ONEM.
- L'ONEM a annoncé que vous pouviez envoyer la communication du chômage économique prévu à l'ONEM et aux collaborateurs dès réception de l'accusé de réception de l'ONEM concernant l'introduction du formulaire « C106A-ÉNERGIE».
- Pour informer vos collaborateurs, vous devez afficher l'avis de chômage dans un endroit bien visible des locaux de l'entreprise, et ce au moins trois jours calendrier avant le premier jour de chômage prévu (le jour de la notification et le premier jour de chômage prévu non compris).
- Le jour où vous affichez l'avis pour vos collaborateurs, envoyez votre demande de chômage économique « énergie » à l'ONEM.
- Le jour où vous informez vos collaborateurs, vous devez également communiquer au conseil d'entreprise (ou à la délégation syndicale s'il n'y a pas de conseil d'entreprise) la raison économique qui justifie le recours au chômage temporaire.
- Informez par ailleurs l'ONEM en temps opportun du premier jour de chômage effectif du mois. Envoyez cette communication :

- soit le premier jour de suspension effective de l'exécution du contrat de travail ;
- soit le jour ouvrable suivant ;
- soit, si vous savez avec certitude que le travailleur sera au chômage, au plus tôt le cinquième jour ouvrable précédant le premier jour de chômage effectif. L'outil électronique sur le site de l'ONEM accepte la communication si elle est envoyée au plus tôt le septième jour calendrier précédant le premier jour de chômage effectif.